

Un grand pôle financier public lancé en 2020

Mariant notamment La Banque postale à CNP assurances, cet ensemble aura 1 000 milliards d'euros d'actifs.

DANIÈLE GUINOT @danieleguinot

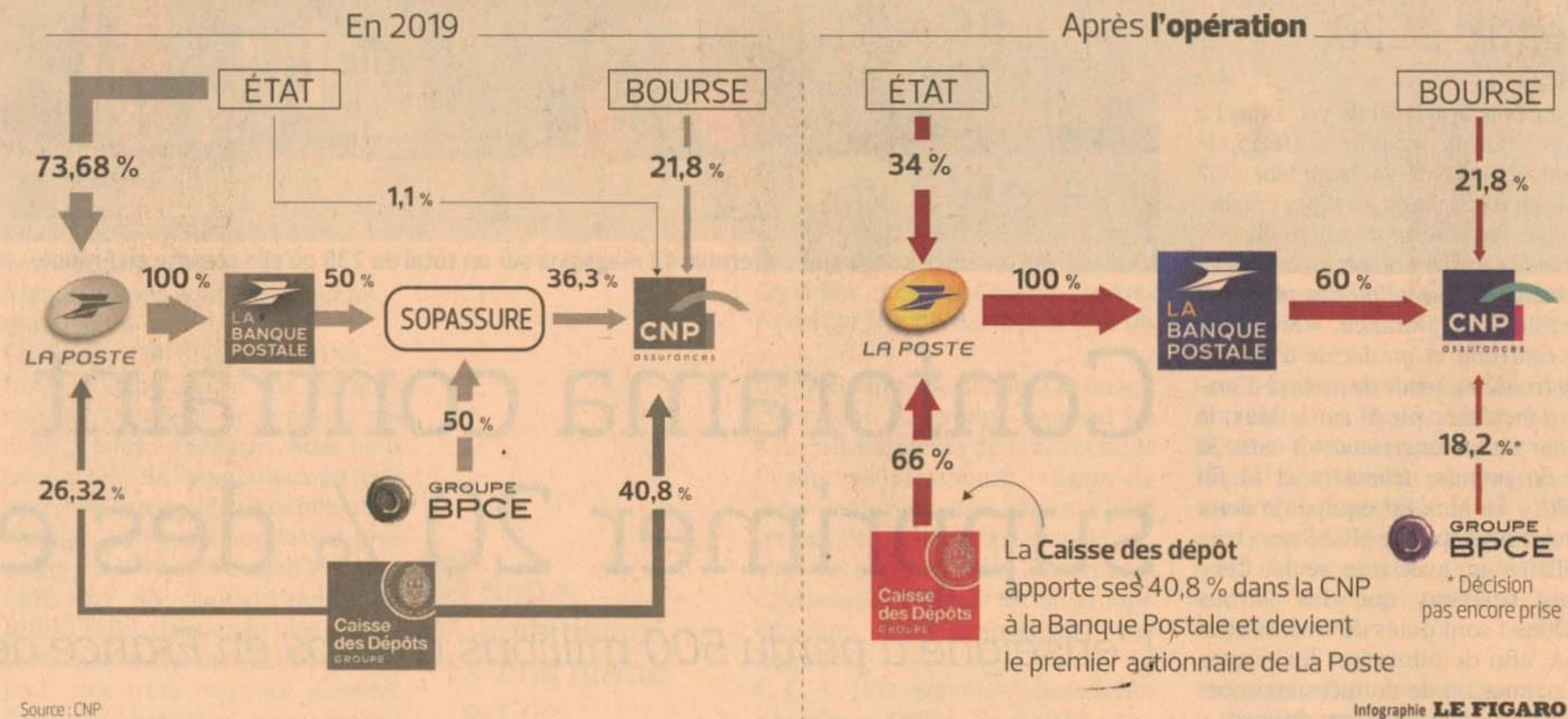
FINANCE Un satisfecit politique. « Nous créons un outil financier public au service de l'intérêt général », s'est félicité mardi Bruno Le Maire, le ministre de l'Économie, en présentant les contours du futur grand pôle financier public, mariant notamment La Banque postale à CNP assurances. Et d'ajouter : « Ce sera l'un des plus importants au monde avec 1 000 milliards d'euros d'actifs. L'ensemble des financeurs publics, pour la première fois dans l'histoire de la nation française, seront réunis au sein d'un seul et même pôle. » Pour Bercy, l'ensemble doit être opérationnel en janvier 2020.

Ce grand pôle financier vise avant tout à garantir un avenir à la Poste, dont le chiffre d'affaires du courrier chute de 500 millions d'euros tous les ans. L'ensemble repose sur un montage très complexe. La Caisse des dépôts (CDC), bras financier de l'État, va céder sa participation de 40,8 % dans CNP assurances à La Poste, ou plus exactement à sa filiale La Banque postale. En contrepartie, la CDC deviendra l'actionnaire majoritaire de La Poste au côté de l'État. À l'issue de l'opération, la CDC détiendra 66 % du capital du groupe postal et l'État 34 %. « La Poste reste à 100 % publique », a insisté le ministre.

La Banque postale, déjà actionnaire avant l'opération de CNP assurances - via Sopassure, un holding détenu avec le groupe mutualiste BPCE (Banque populaire, Caisse d'épargne) - détiendra à l'issue de l'opération 62,13 % du premier assureur de personnes en France. CNP assurances, coté en Bourse, va donc changer d'action-

Un grand pôle public de banque et d'assurance

RÉPARTITION DU CAPITAL DE LA POSTE ET DE LA CNP



naire de contrôle. Or, quand un actionnaire dépasse 30 % du capital d'une société, il doit lancer une OPA sur la totalité des titres. La Banque postale a obtenu la semaine dernière une dérogation de l'Autorité des marchés financiers (AMF),

lui permettant de ne pas lancer d'OPA. Une décision fondamentale, sans laquelle le projet baptisé « Mandarine » n'aurait pas vu rapidement le jour.

«Après des discussions infinies, toutes les parties prenantes se sont

accordées sur les termes d'un accord », a assuré Bruno Le Maire. Cependant, tous les détails ne sont pas réglés. Ce chantier doit encore obtenir de nombreux feux verts réglementaires et des superviseurs : de la BCE, de la Commission européenne ou encore de l'Autorité de contrôle prudentiel et de résolution (ACPR), le gendarme de la banque et de l'assurance. En outre, deux derniers points d'achoppement persistent, selon nos informations. Bercy et la CDC ne se seraient pas encore entièrement accordés sur la valorisation de La Poste : dans les comptes de la CDC, elle est valorisée à 6,2 milliards d'euros, mais Bercy en exigerait 7 milliards

d'euros. Par ailleurs, la CDC voudrait que l'État s'engage - ce qui n'est pas formellement acquis - à continuer à verser à La Poste la « compensation de la charge du service public », afin notamment d'assurer le service universel postal. Une compensation de plus de 500 millions d'euros par an. « Le chemin semble s'éclaircir » pour ces deux dossiers, fait valoir, confiant, un proche du dossier. Bercy et la CDC seraient prêts à faire des compromis sur la valorisation du groupe postal vieux de six siècles. Et une clause de revoyure (en fin d'année ou dans trois ans par exemple) pourrait être incluse dans le contrat. L'État serait disposé à s'engager à continuer à verser « la compensation de la charge du service public ». Les décisions seront arrêtées le 17 juillet, lors de la prochaine réunion de la commission de surveillance de la Caisse des dépôts, dont les pouvoirs ont été renforcés par la loi Pacte.

Servir les territoires

Sur le terrain, les équipes de CNP assurances et de La Banque postale sont déjà à l'œuvre pour préparer leur mariage. Le temps presse. « Tenez le calendrier car l'attente est forte », a exhorté mardi Bruno Le Maire. « Il s'agit avant tout d'une opération industrielle et stratégique a expliqué Éric Lombard, directeur général de la Caisse des dépôts. Ces alliances nous donneront plus de moyens pour soutenir les territoires les plus éloignés des métropoles. » Pour La Poste, le projet est crucial. « Il nous permet de diversifier notre modèle stratégique », a souligné Philippe Wahl, son PDG. Son ambition est de faire du groupe « le leader des services de proximité humains ». ■

La réglementation coûte très cher aux banques

Les nouvelles contraintes réglementaires coûtent très cher aux banques européennes. Elles devront mobiliser 135,1 milliards d'euros de capital

supplémentaire d'ici à 2027 pour respecter les exigences de Bâle 3, selon une étude menée par l'Autorité bancaire européenne (ABE). L'application de l'ensemble

des règles adoptées après la crise pour renforcer leur solidité devrait augmenter leurs exigences minimales en fonds propres de 24,4 % en moyenne. D. G.